

Le cadenas ultralibéral¹

L'Europe, ses peuples sont-ils condamnés à la rigueur – vous préférez austérité ? – permanente, à la liquidation (déjà bien entamée) des conquêtes sociales, à la mise hors-jeu des élus et au bout du compte à l'implosion de la démocratie représentative ? Dans le domaine économique et social, en tout cas, la révolution réactionnaire est en marche, et cela depuis belle lurette. Et le TGV du marché accélère la cadence. Sans remonter au traité de Rome (1957), les textes se sont mis à défiler à une cadence infernale, de l'Acte unique européen au traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), en passant, parmi d'autres, par le traité de Maastricht (1992), le pacte de stabilité (1995) ou le pacte de compétitivité (2011). Notons que, si les autorités communautaires affirment à l'envi, que cette kyrielle de traités « ont été approuvés librement et démocratiquement », les Etats membres sont mis dans l'obligation de les approuver a posteriori, après qu'ils ont été coulés sous forme d'actes législatifs par les institutions européennes. Les citoyens, bien entendu, n'ont donc pas voix au chapitre. Et pour cause, puisque ces actes ont en commun d'imposer de nouvelles doses d'ultralibéralisme appliqué au détriment des avancées sociales conquises de haute lutte sous la pression des travailleurs et de leurs organisations syndicales. Consultation populaire ? Danger. On se souvient « là-haut », que le traité établissant une Constitution pour l'Europe a été sèchement rejeté en 2005 dans les deux pays où des referendums ont été organisés, la France et les Pays-Bas.

Un carcan d'acier

Chat échaudé craignant l'eau froide, le TSCG ne fait pas exception à la règle. En juin 2012, l'économiste belge et altermondialiste, Raoul Marc Jennar, énumérait les contraintes liées à ce traité adopté début mars 2012 par quasiment tous les pays de l'Union européenne. Citons en quelques-unes : « Les budgets des gouvernements doivent être équilibrés. Des déficits sont temporairement autorisés en raison de circonstances économiques exceptionnelles ou dans des périodes de grave récession. Cette règle sera considérée comme respectée si le déficit structurel ne dépasse pas 0,5 %, selon les estimations de la Commission européenne. Les Etats doivent introduire cette règle, dite « d'or », dans leur Constitution et mettre en place un mécanisme automatique de correction « qui ne sera pas soumis à la délibération parlementaire ». « Lorsque un Etat connaît des déficits en dépassement des règles instituées (3 % du PIB de déficit, 60 % du PIB de dette), il doit présenter un programme de réformes structurelles contraignantes à la Commission et au Conseil. » « Lorsque la Commission affirme qu'un Etat est en infraction, les sanctions proposées sont automatiques. Les autres Etats doivent les soutenir, sauf si une majorité qualifiée est atteinte pour s'y opposer. ». « Ce traité entrera en vigueur lorsque douze des vingt-cinq Etats signataires l'auront ratifié, et au plus tard le 1er janvier 2013². » Insistons-y : cette « règle d'or », s'imposera donc dans le droit des Etats, un an au plus après l'entrée en vigueur du traité. Cela, « au moyen de dispositions contraignantes et permanentes, de préférence, constitutionnelles, ou dont le plein respect et la stricte observance tout au long des processus budgétaires nationaux sont garantis de quelque autre façon », précise le traité. En un mot, un carcan d'acier doit être mis au cou des Etats, de leurs élus et des syndicats.

En Belgique, ce genre de « broutilles » ne fait pas de vagues. Le Mécanisme européen de stabilité (censé gérer les crises financières de la zone euro au prix de la mise en place de dispositifs de contrôle budgétaire accru et de sanctions pour les « mauvais élèves » de l'austérité) a été voté par le sénat belge la deuxième semaine de juin 2012. Pour l'heure, aucune proposition de loi n'a encore été enregistrée au Parlement pour la ratification du Pacte budgétaire. Mais, comme partout en Europe, la mortelle mécanique est enclenchée.

Anticipant, Olivier Chastel (MR), le ministre du Budget, a publié la liste des mesures que les partis de la majorité vont proposer pour confectionner le budget 2013 en répondant aux diktats européens. Puisqu'il faut, paraît-il, trouver 4 milliards d'euros pour ramener le déficit public à un niveau acceptable au regard des critères communautaires, le gouvernement Di Rupo y va franco, tout en faisant mine de préserver un équilibre gauche-droite. Là encore, quelques exemples : hausse de la TVA, augmentation des accises sur le tabac et l'alcool, limitation de la

¹ Par **Maurice Magis**, chargé de la communication à l'ACJJ – septembre 2012

² « Deux traités pour un coup d'Etat européen : Huit dispositions principales ». Par Raoul Marc Jennar, juin 2012. Sur le site du *Monde diplomatique*.

déduction fiscale à l'âge de 60 ans des épargnes pensions et des assurances vie, hausse du précompte mobilier de 21 à 25 %, (sauf pour les comptes d'épargne), taxe sur les intercommunales, « mutualisation » des carnets de dépôts pour appliquer pleinement le précompte sur le total des intérêts perçus au-delà de 1.800 euros d'intérêt (il est vrai que c'est là un niveau qu'ignorent l'essentiel de nos compatriotes). Et, cerise sur le gâteau, un saut d'index. De l'autre côté, sont prévus une taxe sur les plus-values boursières en cas de spéculation, de régulariser les capitaux rapatriés de l'étranger, au prix d'une forte amende, de rétablir une tranche d'impôt à 52 % ou 55 % sur les plus hauts revenus (à partir de 8.000 euros bruts par mois). Il est aussi question d'impôt sur le patrimoine et de l'application d'un impôt minimum pour les entreprises. Mais tout cela reste bien fumeux...

Bras de fer social

En attendant, c'est dans ce contexte fort peu encourageant qu'un bras de fer s'engage cet automne en Belgique entre patrons et syndicats. Avec des dossiers cruciaux en têtes de chapitres. Provocateur, le patronat flamand vient de suggérer un allongement de la durée du temps de travail sans augmentation des salaires. La durée hebdomadaire des prestations est aujourd'hui de 38 heures. Il s'agirait de passer à 39, voire 40 heures. Ce qui, comme l'ont constaté les syndicats, équivaudrait à une baisse des rémunérations, d'autant, disent-ils, que, dans la réalité, les salariés prestent déjà 40 heures (heures supplémentaires payées qui ne le seraient plus à l'avenir), voire plus. Les interlocuteurs sociaux devront également, dès novembre, négocier un nouvel accord interprofessionnel pour 2013 et 2014. Et, notamment, une revalorisation des salaires dont le patronat ne veut pas entendre parler. D'autant que le système belge d'indexation fait à nouveau l'objet d'attaques croisées. Par la FEB, bien sûr. Par les partis de droite, surtout flamands. Par la Banque nationale. Par les institutions internationales, comme la Commission européenne, l'OCDE et les agences de notation. Le PS a rappelé qu'une telle atteinte au pouvoir d'achat n'est pas évoquée dans l'accord de gouvernement et a juré qu'il s'y opposera formellement dans la préparation du budget 2013. Enfin, se prépare une vilaine attaque contre les préavis des appointés, jugés trop longs par l'Union européenne. Les eurocrates exigent d'ici juillet 2013, une assimilation des statuts employés-ouvriers. Que, bien entendu, les patrons imaginent par le biais d'une réduction des préavis et plus de flexibilité quand les syndicats veulent le contraire.

Cette offensive patronale s'inscrit dans un contexte global, une offensive de longue haleine, où les théoriciens de l'ultralibéralisme donnent la pleine mesure de leur talent. Ainsi, la Commission européenne travaille d'arrachepied, à la création d'un grand marché transatlantique en lien avec Washington, une vaste zone de libre-échange qui regrouperait l'UE et les Etats-Unis, voire l'Aléna (Etats-Unis, Canada, Mexique). L'objectif : lever l'ensemble des dispositifs dits « protectionnistes » (barrières douanières, quotas, restrictions d'accès aux marchés publics, droits de propriété,...) qui entraveraient les relations économiques entre les deux blocs « occidentaux ». Et surtout, ne donneraient pas suffisamment libre cours aux appétits féroces des multinationales.

Une offensive au long cours

Le commissaire européen au Commerce, le Belge Karel de Gucht, a ainsi déclaré le 30 mai dernier : « Je crois que l'Europe et les Etats-Unis doivent rebâtir leur relation économique par une initiative commerciale bilatérale globale. (...) Il doit aborder toutes les questions pertinentes, en particulier les points suivants: la suppression de tous les droits de douane, la libéralisation des services et l'accès aux marchés publics », déclare-t-il.

Outre-Atlantique, son correspondant Ron Kirk, ne dit pas autre chose. Appuyé par le président Obama, il a réclamé au même moment « la libéralisation totale de l'accès aux marchés », qu'il s'agisse de biens, de services ou d'investissements.

En fait, le processus est enclenché depuis longtemps, sur l'insistance des grandes compagnies transnationales et dans une très grande opacité. Par exemple, en 1995, dans le cadre de la construction d'un « nouvel ordre mondial » après la dilution du bloc de l'Est, un « Nouvel agenda transatlantique (NAT) » affirmait « l'indivisibilité de la sécurité transatlantique »... sous l'égide de l'OTAN et, allant de pair, décrétait la mise en place d'un « système mondial ouvert de commerce et d'investissement ». Tout cela... pour « promouvoir la paix et la stabilité, la démocratie et le développement dans le monde ».

Le PET (« Partenariat économique transatlantique ») lui succédait en mai 1998, histoire d'intensifier la coopération bilatérale et multilatérale dans les domaines du commerce et de l'investissement et de coordonner les positions dans les enceintes de négociations multilatérales, essentiellement la très libérale Organisation mondiale du commerce (OMC).

Plus récemment, en avril 2007, la machine était relancée avec la signature d'un « accord-cadre pour une intégration économique avancée entre l'UE et les EU », qui doit refléter des « valeurs communes fondamentales telles que la libre-entreprise, l'État de droit, le droit à la propriété, le libre-échange et la concurrence ». Il en sort un « Conseil économique transatlantique » (CET) dont le programme est clairement de mettre à bas les normes et réglementations qui entravent le libre jeu de sociétés capitalistes.

Le 26 mars 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur « l'état des relations transatlantiques après l'élection de M. Obama » qui vise principalement à « atteindre l'objectif d'un véritable marché transatlantique intégré » d'ici à 2015). Ce texte proposait également de remplacer l'actuel agenda transatlantique par un nouvel accord de partenariat stratégique. Il était aussi question de la mise en place d'un Conseil politique transatlantique (CPT) chargé de « coordonner la politique étrangère et de sécurité ». Lors de ce vote de soumission à l'OTAN, aux Etats-Unis et aux multinationales, seuls les 53 élus de la Gauche européenne ont dit « non » face aux 501 voix de la droite, du Parti socialiste européen et des Verts.

Notons encore qu'en Octobre 2011, le Transatlantic Policy Network (le TPN), réunissant lobbys d'affaires et parlementaires UE-US) s'impatientait : la création d'un marché unique transatlantique n'avance pas assez vite. Ses initiateurs en appelaient au monde politique : « Afin de pleinement réaliser le potentiel inexploité de nouveaux emplois et de croissance, nous appelons à une complète initiative de croissance et d'emploi transatlantique », préparant la suppression des « barrières non tarifaires au commerce et à l'investissement toujours existantes d'ici 2020. » Rappel important : une « barrière non tarifaire au commerce, c'est une manière de parler (en langage commercial) des lois sociales, sanitaires, environnementales³. »

Comme l'a lucidement analysé le député européen Jean-Luc Mélenchon, appuyé par le Front de gauche français, « Le grand marché transatlantique relève donc d'une démarche globale qui vise à unifier l'accès aux consommateurs des deux rives de l'Atlantique en travaillant sur l'alignement des normes des deux blocs. Nul besoin d'être grand clerc pour percevoir la tendance à la libéralisation et à la déréglementation. Cette démarche normative est le point d'orgue de la stratégie étatsunienne de la 'Triple couronne' qui confie à l'UE le soin d'aplanir les aspérités du marché européen - et donc, dorénavant, d'en aligner les normes sur les pratiques étatsuniennes ». A très grande distance des citoyens.

³ Lettre d'information transatlantique n° 5. « Coup d'accélérateur pour la mise en place du Marché transatlantique : Réagissons ! ». Sur le site no-transat.be.